



Capenergie 4

Rapport Art. 29 Loi Energie Climat

Ce rapport est conforme aux exigences de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 et de son décret d'application n° 2021-663 publié le 27 mai 2021. Il s'appuie sur la structure décrite à l'annexe B des directives AMF DOC-2008-03 et DOC-2014-01.

Table des matières

1. Présentation du fonds Capenergie 4	3
2. Stratégie d'alignement sur les objectifs internationaux de l'Accord de Paris.....	5
2.1. Objectif d'aligner la stratégie d'investissement sur l'Accord de Paris.....	5
2.2. Résultats pour 2024.....	6
2.3. Intégration de la stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris dans le processus d'investissement de Capenergie 4.....	6
2.4. Suites d'actions et ambition de Capenergie 4 pour 2025.....	7
3. La stratégie d'alignement de Capenergie 4 sur les objectifs à long terme liés à la biodiversité	8
3.1. Respect des objectifs de la Convention sur la diversité biologique	8
3.2. La contribution de Capenergie 4 à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité.....	9
3.3. Mesurer l'impact de Capenergie 4 sur la biodiversité	11
4. Approche de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques	12
4.1. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG.....	13
4.2. Principaux risques en matière de durabilité	13
4.2.1. Caractérisation des risques de durabilité	13
4.2.2. Focus sur l'exposition de Capenergie 4 aux risques environnementaux.....	15
4.3. Fréquence de l'examen du périmètre de gestion des risques.....	19
4.4. Plan d'action pour réduire l'exposition aux risques	19
4.5. Estimation quantitative de l'impact financier des risques ESG	19
5. Annexe.....	21
5.1. Description du degré de sensibilité des technologies aux aléas climatiques.....	21
5.2. Principaux impacts négatifs du fonds géré	22

1. Présentation du fonds Capenergie 4

Capenergie 4 est la **4^{ème} génération de fonds Capenergie** d'Omnes Capital (« Omnes »), une stratégie centrée sur les énergies renouvelables. Créé en 2019, le fonds a bouclé avec succès sa levée de fonds en 2021 en atteignant plus de **660 millions** d'euros, et a ainsi dépassé le « hard cap » qu'il s'était fixé à 600 millions d'euros.

Au-delà de l'investissement dans des plateformes de production d'énergie renouvelable, l'objectif de Capenergie 4 est triple :

- Augmenter la capacité de production d'énergie renouvelable ;
- Soutenir la transformation du pipeline de projets en actifs opérationnels ;
- Atteindre une taille critique pour les portefeuilles de projets opérationnels, afin qu'ils puissent être vendus à des investisseurs sur le long terme.

La stratégie du fonds consiste à investir des capitaux dans des développeurs d'infrastructures d'énergie renouvelable et à les aider à devenir **des producteurs d'électricité indépendants**. Le fonds contribue ainsi à répondre à la **forte demande de capitaux en Europe pour soutenir le déploiement des énergies renouvelables**.

A fin 2024, le portefeuille était composé de **8 actifs¹**, dont les projets sont principalement situés en Europe et sont spécialisés dans le solaire photovoltaïque, l'éolien et le stockage d'électricité par batterie, comme le représente le visuel de distribution géographique et sectorielle du portefeuille Capenergie 4 en page 4. Au total, **1 246 GW_h** d'électricité d'origine renouvelable ont été produits en 2024. Cela correspond à **143 918 tCO₂²** évités grâce aux investissements réalisés par le fonds. Si l'on considère la part de participation de Capenergie 4 dans les sociétés du portefeuille, ces émissions représentent **86 955 tCO₂** en 2024.

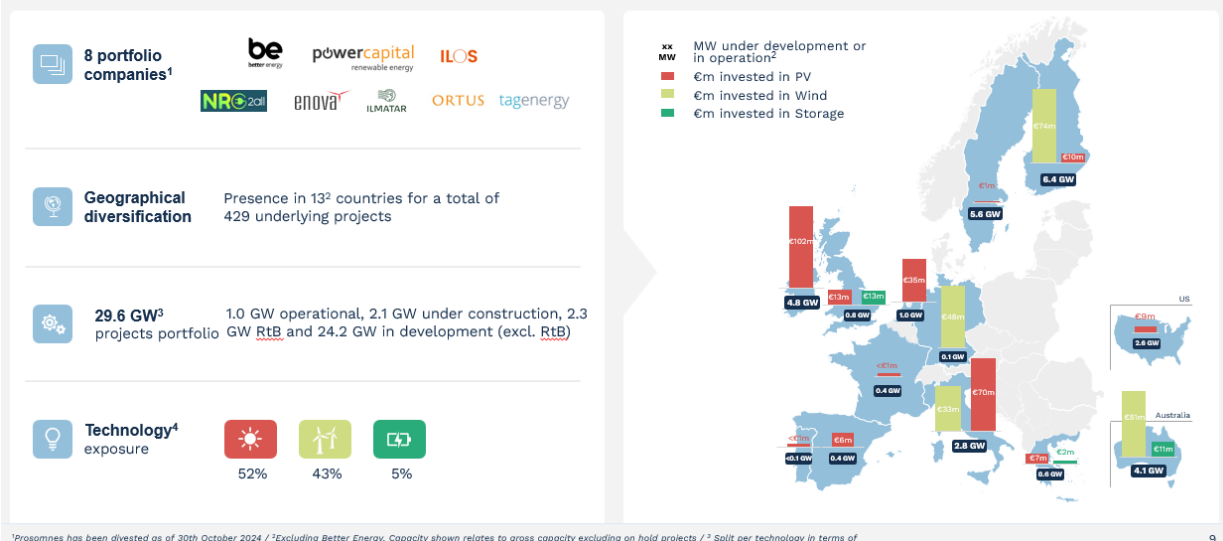


¹ Un actif, Prosomnes, a été cédé au 30 octobre 2024.

² Ce résultat a été obtenu sur la base d'une méthodologie interne de mesure des émissions de CO₂ évitées conçue par Omnes, sur la base des données de production d'énergie fournies par les sociétés du portefeuille. Ce montant exclut les émissions de GES de Prosomnes, qui ont été cédées le 30 octobre 2024, et de Better Energy.

Actifs du fonds Capenergie 4 au 31/12/2024

Capenergie 4 portfolio overview (portfolio as of 31/12/24)



Omnes se positionne comme **un leader en matière d'ESG** (*Environnement, Social, Gouvernance*), et a engagé une approche globale en ce sens, encourageant les sociétés du portefeuille à avoir un impact ESG positif tout au long de leur chaîne de valeur. Le fonds Capenergie 4 a obtenu le label GreenFin en 2019 et a été recertifié en 2024.

Plus largement, les fonds Capenergie contribuent à l'atteinte de 4 Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par les Nations Unies :



Capenergie 4 réalise ses investissements en France et en Europe et est donc **en conformité avec la réglementation européenne en vigueur**, notamment le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 relatif à l'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Du fait de la nature de son activité d'investissement, Capenergie 4 promeut les caractéristiques environnementales à travers ses investissements et avec ses partenaires. La collection est donc **classée à l'article 8 selon la nomenclature SFDR**.

En France, les activités d'investissement d'Omnes, dont le fonds Capenergie 4, sont régulées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Avec plus de 500 millions d'euros d'actifs sous gestion en 2024, **Capenergie 4 est soumise aux obligations de transparence de la loi Énergie et Climat**. Ce rapport vise à attester du respect par Capenergie 4 des exigences de l'article 29 de la loi Énergie et Climat.

2. Stratégie d'alignement sur les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

2.1. Objectif d'aligner la stratégie d'investissement sur l'Accord de Paris

A travers sa thèse d'investissement, **Capenergie 4 s'engage à financer la transition vers une économie durable et décarbonée** par la promotion d'énergies renouvelables compétitives et résilientes en Europe. Capenergie 4 **soutient activement les objectifs à long terme de lutte contre le réchauffement climatique fixés par l'Accord de Paris.**

Le **développement de plateformes d'énergies renouvelables** contribue à la décarbonation des systèmes de production, grâce à des méthodes de production d'énergie bas carbone par rapport aux sources d'énergies fossiles conventionnelles – à savoir le pétrole et le charbon. **Omnes est un pionnier et un leader de cette transition énergétique** et le fonds Capenergie 4 incarne cette ambition.

Nous suivons notre contribution aux objectifs de l'Accord de Paris à travers l'analyse **de l'augmentation des émissions de CO2 évitées par le portefeuille Capenergie 4**, rendue possible par la production d'énergies renouvelables à partir des investissements réalisés. En 2024, les sociétés du portefeuille ont évité **143 918 tCO2**, représentant **86 955 tCO2** au niveau de Capenergie 4 (pour la part attribuable au fonds³). Ce résultat est le résultat d'une méthode de calcul développée en interne avec l'appui d'un cabinet de conseil, détaillée dans la note méthodologique ci-dessous. En 2024, notre approche a été auditée par un organisme indépendant.



Comme la plupart des sociétés du portefeuille sont encore en phase de développement de leurs projets, nous prévoyons une **croissance significative de cette contribution dans les années à venir grâce à l'opérationnalisation d'un plus grand nombre de projets.**

- (1) *Il convient de noter que les chiffres ci-dessus constituent une meilleure estimation utilisée à titre d'information. Le résultat final dépendra du calendrier de développement du portefeuille, des facteurs de succès et des zones géographiques. Ces capacités sont nettes des facteurs de succès appliqués au pipeline actuel de projets de chaque société du portefeuille. Ils reposent sur une participation de 100 millions d'euros aux projets.*
- (2) *Les coefficients d'émission de CO2 de chaque pays ont été pris en compte pour tenir compte des différences entre les coefficients d'émission de CO2 nationaux. Ils sont extraits de la base de données 2019 de l'Agence européenne de l'énergie pour les projets européens.*

Note méthodologique | Émissions évitées

Approche méthodologique : Le calcul des émissions évitées est basé sur un facteur d'émission qui est déterminé au niveau de chaque pays d'opération, en fonction du mix énergétique national, sur la base des données de l'Agence européenne pour l'environnement. Les émissions évitées sont ensuite calculées en appliquant ce facteur d'émission à la production moyenne d'électricité du parc d'exploitation sur l'année et dans chaque pays d'exploitation.

La méthodologie de calcul des émissions évitées a été affinée en 2024 afin d'accroître sa robustesse en s'appuyant sur des cadres de référence internationaux et ainsi refléter la contribution des entreprises du portefeuille aux objectifs de l'Accord de Paris.

³ Le calcul consolidé des émissions évitées au niveau de Capenergie 4 est obtenu en pondérant les émissions évitées par la quote-part d'Omnes Capital dans les participations dans les sociétés du portefeuille.

2.2. Résultats pour 2024

Dans l'attente de la formalisation de notre objectif quantitatif de réduction des émissions de CO₂ pour Capenergie 4, nous évaluons l'alignement du fonds avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris à travers deux indicateurs : les émissions de **gaz à effet de serre (GES)** et les **émissions de CO₂ évitées**.

Indicateur	Résultats 2024	Taux de couverture ⁴	Détails
Emissions de GES	725 200 tCO₂e , soit 20 040 tCO ₂ e au niveau du fonds ⁵	50%	Toutes les entreprises du portefeuille ne mesurent pas encore leur empreinte carbone. En effet, la majorité d'entre elles sont de petites structures à un stade précoce de développement. Seules 4 entreprises ont pu calculer leur empreinte carbone en 2024. Nous accompagnons nos entreprises dans l'évaluation de leur empreinte carbone. Des travaux d'harmonisation des méthodologies ont été menés en collaboration avec les entreprises au cours de l'année 2024, afin d'assurer la comparabilité et la fiabilité des résultats.
Émissions de CO₂ évitées	143 918 tonnes de CO₂ représentant 86 955 tCO₂ au niveau du fonds	63%	En 2024, cinq entreprises ont généré 1 246 GWh d'électricité à partir de plateformes solaires et éoliennes. Omnes Capital a estimé que 143 918 tCO ₂ ont été évitées grâce à la production d'énergie renouvelable. Les émissions de CO ₂ évitées augmenteront dans les années à venir à mesure que les projets en cours de développement et de construction deviendront opérationnels. La transition énergétique est la clé de voûte pour contenir la hausse des températures bien en dessous de 2°C, et en cela la stratégie Capenergie 4 s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'Accord de Paris.

Le fonds Capenergie 4 n'utilise pas les référentiels « transition climatique » et « Accord de Paris » de l'Union européenne définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

2.3. Intégration de la stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris dans le processus d'investissement de Capenergie 4

A travers sa démarche d'investissement responsable, Capenergie 4 intègre l'enjeu climatique à chaque étape du cycle de vie de ses investissements :

- Pré-investissement : un premier examen de l'opportunité d'investissement est effectué afin de vérifier le respect **de la liste d'exclusion applicable à Capenergie 4**. Celle-ci a été établie par Omnes Capital et s'applique à l'ensemble de ses investissements. Il garantit ainsi **qu'aucun investissement n'est réalisé dans le charbon et les hydrocarbures non conventionnels** ;
- Due diligence : une analyse est menée par les équipes d'investissement lors de la phase de due diligence, dans le but d'évaluer les pratiques de gestion des risques

⁴ Exprimé en pourcentage du total des actifs sous gestion de Capenergie 4.

⁵ Montants pondérés par la quote-part de participation d'Omnes dans les sociétés du portefeuille.

ESG de l'entreprise, y compris les risques climatiques, et **la contribution potentielle de l'entreprise à la réduction des émissions de CO2** à travers son activité ;

- Période de détention : le suivi des investissements recouvre de nombreuses responsabilités, de la participation aux conseils d'administration à l'accompagnement du management pour professionnaliser les processus de l'entreprise, en passant par le **rôle de « sparring-partner » et l'assistance à la mise en place d'outils de reporting** (dont le reporting ESG selon les critères d'Omnes) ;

Notre outil principal est un système de notation interne « **Capenergie ESG Scoring Grid** », qui est appliqué à l'ensemble des sociétés du portefeuille pour évaluer annuellement la maturité ESG sur 5 thématiques : gouvernance, capital humain, environnement, parties prenantes externes, critères spécifiques. Nous avons mis à jour notre grille en 2024 et l'avons complétée par un « **Capenergie Sustainability Maturity Framework** » pour aider nos entreprises à faire évoluer leurs pratiques dans le temps ;

De plus, nous centralisons à l'aide d'une base de données **toutes les données ESG des** sociétés du portefeuille, sur la base de questionnaires internes qui leur sont envoyés chaque année. Ce questionnaire ESG permet de collecter **des données précises sur le sujet du climat**, telles que l'existence d'une politique de réduction des GES alignée sur l'Accord de Paris et intégrant les objectifs et engagements, le plan d'actions associé, les initiatives mises en place pour les principaux postes émetteurs de GES, les émissions de GES sur les trois périmètres, etc.

- Cessions : Les équipes d'investissement procèdent à une évaluation de la performance ESG des actifs. Une vérification de la Vendor Due Diligence (VDD) peut être effectuée, si nécessaire, en fonction du contexte de sortie.

Nous nous efforçons de **maintenir un dialogue continu** avec les sociétés de notre portefeuille et de **suivre leurs progrès** en matière d'indicateurs de performance climatique. À ce jour, l'alignement du fonds sur les objectifs de l'Accord de Paris est **évalué sur une base annuelle par le biais de rapports et d'analyses des émissions de CO2 évitées**. La mise à jour de la méthodologie interne utilisée pour le calcul des émissions évitées du portefeuille a été effectuée en 2024.

2.4. Suites d'actions et ambition de Capenergie 4 pour 2025

En 2023 et 2024, afin d'aligner les cadres de reporting ESG de tous nos fonds, nous avons renforcé **nos questionnaires ESG** en intégrant **des indicateurs des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité**. Il s'agit notamment de données climatiques harmonisées telles que les émissions de GES et l'exposition des entreprises au secteur des combustibles fossiles.

L'analyse des risques climatiques et de biodiversité fait désormais partie intégrante de notre processus d'investissement. Ces analyses nous ont permis d'avoir une vision plus précise de **l'exposition de notre portefeuille aux aléas climatiques et aux impacts sur la biodiversité**, ainsi que des **opportunités et des risques de transition**. Ces différentes analyses seront présentées dans la section dédiée de ce rapport.

Nous prévoyons d'entreprendre un certain nombre **d'actions clés, qui nous permettront de mieux traduire notre ambition** verte à travers notre activité d'investissement :

- **Formation de nos équipes et des portefeuilles Capenergie** aux enjeux climatiques (notions de risques climatiques physiques et de transition, exigences réglementaires en matière de reporting climat) ;
- Soutenir notre portefeuille dans **l'harmonisation des méthodologies de calcul des émissions de GES** afin d'assurer la qualité, la comparabilité et la fiabilité des résultats ;
- L'intégration du risque climatique dans notre **processus d'évaluation**.

3. La stratégie d'alignement de Capenergie 4 sur les objectifs à long terme liés à la biodiversité

3.1. Respect des objectifs de la Convention sur la diversité biologique

Par notre démarche d'investisseur responsable, nous **reconnaissons l'érosion importante de la biodiversité causée par l'activité humaine et notre responsabilité de limiter l'impact de nos activités sur les écosystèmes**. Les investissements en infrastructures des fonds Capenergie concentrent l'essentiel des risques directs sur la biodiversité générés par l'activité d'investissement d'Omnes Capital.

En 2024, nous nous sommes engagés à établir la conformité de Capenergie 4 avec les objectifs de la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992, à travers la **déclaration des 2 indicateurs d'impacts négatifs principaux (PII)** définis par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 concernant la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ces indicateurs comprennent :

- La part des investissements réalisés dans des entreprises ayant des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité, si les activités de ces entreprises ont un impact négatif sur ces zones ;
- La part des investissements dans des entreprises sans pratiques ou politiques foncières/agricoles durables.

Les résultats sont représentés dans le tableau ci-dessous.

Indicateur d'impact négatif sur la biodiversité	Impacts de 2024	Taux de couverture ⁶	Détails
Investissements ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité	0%	100%	Champ d'application de l'information financière de 2024 – Les huit sociétés du portefeuille ont toutes présenté des rapports sur cet indicateur, ce qui représente 100 % de la valeur actuelle des placements du Fonds. Plusieurs des sociétés de notre portefeuille avaient des sites à proximité de zones sensibles à la biodiversité. Cependant, toutes les entreprises se conforment à leurs réglementations environnementales nationales pendant le processus d'autorisation, ce qui garantit que les activités des entreprises n'ont pas d'impact négatif sur les zones. Une surveillance continue sera effectuée tout au long de la construction et de l'exploitation.
Investissements dans des entreprises sans pratiques foncières/agricoles durables	64.8%	100%	Toutes les sociétés du portefeuille ont fait état de leurs pratiques et politiques foncières durables, ce qui représente 100 % de la valeur actuelle des investissements du Fonds. Les terres durables font partie intégrante du thème de la biodiversité dans l'engagement d'Omnes auprès des sociétés de notre portefeuille. Dans le cadre du reporting, bien que la plupart des entreprises aient

⁶ Exprimé en pourcentage du total des actifs sous gestion de Capenergie 4.

indiqué qu'elles n'avaient pas officiellement établi de politiques foncières et agricoles durables, garantir un impact minimal sur les terres fait partie des exigences réglementaires dans plusieurs pays où les sociétés de notre portefeuille opèrent.

L'utilisation de ces deux indicateurs permet de s'assurer à la fois de la **mise en place de mesures de protection appropriées** par les sociétés du portefeuille opérant à proximité ou dans des zones sensibles pour la biodiversité, ainsi que de la mise en place de politiques dédiées à la gestion de la biodiversité. De cette manière, nous nous assurons que Capenergie 4 répond aux **deux premiers objectifs de la Convention sur la diversité biologique de 1992** mentionnés ci-dessus.

Au vu des informations reçues en 2024, nous souhaitons désormais accompagner davantage les entreprises dans la remontée d'informations liées à la biodiversité. En effet, ce reporting permet d'identifier **les pratiques vertueuses** mises en œuvre par les participations en matière de biodiversité, telles que celles présentées dans l'encadré ci-contre, et d'**en tirer parti en les étendant à d'autres entreprises du portefeuille**. Le reporting et l'accompagnement des sociétés du portefeuille seront donc au cœur de la stratégie d'Omnes.

Les pratiques vertueuses des sociétés Capenergie 4 en matière de protection de la biodiversité

- Fixer des objectifs en matière de biodiversité
- Formalisation d'une politique de protection de la biodiversité, alignée sur les objectifs internationaux
- Mise en place d'un plan de réduction de l'empreinte biodiversité, pendant les phases de développement, de construction, d'exploitation et de fin de vie du projet
- Une évaluation d'impact systématique pendant la phase de développement pour s'assurer que la biodiversité et les écosystèmes ne sont pas fragilisés par la mise en œuvre du projet
- Cartographie des sites pour identifier les Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) et interdire tout projet dans une zone à forte valeur biodiversité
- Des actions ciblées pour protéger la faune locale : installation de nichoirs à proximité d'un projet de préservation de la nidification des hiboux ; Prairies entre les sites pour maintenir l'habitat et créer des corridors écologiques.

3.2. La contribution de Capenergie 4 à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

En 2022, nous avons initié des travaux pour mieux **comprendre l'empreinte de Capenergie 4 sur la biodiversité**. Cette démarche vise à dresser un inventaire concret, et ainsi réfléchir à des actions pour contribuer à la réduction des pressions sur la biodiversité.

La première étape a consisté en une **analyse qualitative des impacts et des dépendances des secteurs solaire et éolien sur les services écosystémiques** – c'est-à-dire les services fournis par la nature qui permettent la durabilité de l'activité. L'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure), développé par la Natural Capital Finance Alliance (NCFA), a été utilisé pour alimenter cette analyse.

Les conclusions de cette première analyse mettent en évidence un **impact potentiellement fort du portefeuille sur les écosystèmes terrestres**, lié à la construction de projets éoliens et solaires. L'éolien et le solaire ont des dépendances communes, notamment une **dépendance très matérielle liée à la régulation climatique** qui conditionne la continuité des opérations. Les intempéries (inondations, gel, vagues de chaleur extrêmes, vents forts) menacent les installations et peuvent causer des dommages matériels et humains. Une

analyse approfondie de l'exposition du portefeuille aux aléas climatiques a également été réalisée et sera présentée dans la section dédiée aux risques ESG. Les impacts sectoriels et les dépendances du solaire et de l'éolien terrestre sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Impacts des projets solaires		
Impacts	Description de l'impact ⁷	Niveau de matérialité
Utilisation des écosystèmes terrestres	- Les fermes de panneaux solaires utilisent des terres, ce qui a un impact sur les habitats naturels pour la biodiversité. L'empreinte d'une ferme solaire de taille moyenne est estimée entre 22,5 et 25,9 m²/GWh. - Le degré de gravité de l'impact dépend du type de terrain utilisé - l'utilisation d'un terrain déjà artificialisé aura un impact plus faible par rapport à une zone protégée pour sa biodiversité. - Les fermes solaires ont généralement des barrières autour du périmètre des opérations, ce qui limite les mouvements des espèces, et génère ainsi une fragmentation de l'habitat. - Enfin, les fermes solaires compactent parfois le sol, entraînant érosion et ruissellement.	Très élevé
Pollution de l'eau et des sols	Des substances toxiques et dangereuses peuvent parfois être utilisées dans la construction de fermes solaires, ce qui génère une pollution locale des sols et de l'eau.	Faible

Impacts des projets éoliens terrestres		
Impacts	Description de l'impact	Niveau de matérialité
Utilisation des écosystèmes terrestres	La construction d'éoliennes contribue à la modification des habitats.	Haut
Pollution de l'eau et des sols	Les activités d'entretien peuvent générer de la pollution (p. ex. huile, déchets).	Faible
Perturbations	- Les collisions avec les pales d'éoliennes sont fréquentes et causent un nombre important de décès ou de blessures chez les oiseaux et les chauves-souris. - La construction d'éoliennes dans des endroits défavorables provoque des troubles comportementaux pour la faune, notamment liés à la reproduction et à la recherche de nourriture - jusqu'à 800 m autour des éoliennes.	Douleur moyenne

Dépendances du solaire et de l'éolien terrestre vis-à-vis des services écosystémiques		
Dépendances	Description des dépendances	Niveau de matérialité
Eau souterraine	Le processus de production peut être maintenu en cas d'interruption de ces services.	Très faible
Eau superficielle		Très faible

⁷ La description des impacts potentiels du portefeuille sur la perte de biodiversité et sa dépendance aux services écosystémiques est tirée de l' [Outil ENCORE](#).

Régulation du climat	L'activité est extrêmement dépendante de la régulation du climat, fournie par l'atmosphère, les habitats, la faune, l'eau, le sol et les sédiments. La perturbation de ce service écosystémique mettrait en péril la durabilité de la production.	Très élevé
Protection contre les inondations et les tempêtes	La plupart du temps, l'activité peut se poursuivre en cas d'interruption totale du service écosystémique.	Douleur moyenne
Stabilisation des sols et contrôle de l'érosion	Bien que moins pratique, le processus de production peut se dérouler sans le service écosystémique en raison de la disponibilité de substituts phytosanitaires.	Douleur moyenne

Note méthodologique | Analyse de la biodiversité

Approche méthodologique : L'outil [ENCORE](#) permet une analyse de double matérialité des risques sectoriels du solaire et de l'éolien liés à la biodiversité – c'est-à-dire les impacts potentiels du portefeuille sur l'érosion de la biodiversité et sa dépendance aux services écosystémiques. Les 11 facteurs d'impact considérés couvrent les 5 principaux facteurs d'érosion de la biodiversité : le changement d'utilisation des terres et des mers, la surexploitation des ressources, le changement climatique, la pollution et la propagation des espèces envahissantes. 21 services écosystémiques sont analysés en fonction de leur pertinence pour les secteurs considérés.

Axes d'amélioration : Dans le cadre d'une approche sectorielle, l'analyse ne prend pas en compte les pratiques réelles des entreprises du portefeuille. Comme indiqué dans le focus sur les pratiques vertueuses pour la biodiversité, certaines participations mènent des actions ciblées pour limiter le dérangement de la faune locale.

Afin de minimiser l'impact biodiversité de Capenergie 4, plusieurs initiatives ont été mises en place par Omnes Capital pour accompagner les sociétés du portefeuille dans leurs mesures et stratégies de biodiversité :

- Omnes Capital a contractualisé en 2023-2024 avec Altitude AXA Climate un outil d'évaluation de l'empreinte biodiversité afin d'évaluer l'impact qualitatif et quantitatif des sociétés du portefeuille sur la biodiversité. L'évaluation est intégrée systématiquement dans la phase de due diligence de pré-investissement.
- Omnes Capital a développé en 2023-2024 une boîte à outils biodiversité avec un consultant externe, en vue d'orienter les sociétés du portefeuille sur les stratégies et actions qui peuvent être menées tout au long du cycle de vie du projet. Plusieurs entreprises ont intégré cette boîte à outils dans leurs stratégies de biodiversité. Omnes continuera à soutenir l'application efficace de cette boîte à outils parmi les sociétés de son portefeuille.

3.3. Mesurer l'impact de Capenergie 4 sur la biodiversité

En 2024, Omnes Capital a réalisé une étude d'impact sur la biodiversité à l'échelle de son portefeuille à l'aide d'Altitude by AXA Climate pour Capenergie 4. Les résultats montrent un faible impact sur la biodiversité des portefeuilles de Capenergie 4. L'empreinte biodiversité est estimée à 0,43 MSA.km2 pour l'impact statique et à 0,02 MSA.km2 pour l'impact dynamique.

Note méthodologique | Impact sur la biodiversité

Approche méthodologique : l'outil Altitude by AXA Climate modélise les impacts sur la biodiversité dans les écosystèmes terrestres et aquatiques, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises (scopes 1, 2 et 3 selon les normes du GHG Protocol). La méthodologie s'appuie sur l'expertise d'AXA Climate et utilise l'outil GBS avec des intensités sous-sectorielles calculées en mai 2022 à l'aide de GBS v1.4.0.

L'approche mesure l'impact sur la biodiversité à travers de multiples pressions environnementales. Pour les écosystèmes terrestres, il s'agit notamment de l'utilisation des terres, de l'empiètement, de la fragmentation, des dépôts atmosphériques d'azote, de l'écotoxicité terrestre et du changement climatique. Pour les écosystèmes d'eau douce, les pressions englobent les perturbations hydrologiques dues à la fois au changement climatique et à l'utilisation directe de l'eau, à la conversion des terres humides, à l'utilisation des terres dans les bassins versants des rivières et des zones humides, à l'eutrophisation de l'eau douce et à l'écotoxicité de l'eau douce.

La méthodologie utilise MSA.km2 (Abondance moyenne des espèces par kilomètre carré) comme indicateur principal, suite à la reconnaissance par l'IPBES de MSA comme mesure d'évaluation de l'intégrité de l'écosystème. Cela crée un parallèle avec les évaluations de l'empreinte GES, où MSA.km2 fonctionne de la même manière que tCO2eq. L'évaluation tient compte à la fois des impacts statiques (impacts cumulatifs passés) et des impacts dynamiques (impacts de l'année en cours). Pour permettre des comparaisons entre écosystèmes, les impacts terrestres et aquatiques sont convertis en MSAppb (parties par milliard de surface totale), et les comparaisons entre entreprises utilisent des mesures d'intensité telles que MSA.m2/k€ ou MSAppb/b€.

Points à améliorer : La méthodologie exclut plusieurs facteurs clés : les conditions locales (rareté de l'eau, proximité des aires protégées, espèces menacées, fertilité des sols), les espèces exotiques envahissantes (5^{ème} cause de perte de biodiversité selon l'IPBES) et les impacts sur les écosystèmes marins.

Approche de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques

4.1. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Nous appliquons au fonds Capenergie 4 la **politique d'intégration des risques de durabilité** d'Omnes, menée conformément à l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. L'objectif est de décrire comment les risques de durabilité sont intégrés dans les processus d'investissement d'Omnes.

Par risque de durabilité, nous entendons la survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine ESG qui **pourrait potentiellement ou réellement avoir un impact négatif important sur la valeur de l'investissement dans un fonds**. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit impacter d'autres risques et contribuer corrélativement à des risques déjà identifiés, tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

Les risques liés à la durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme des investisseurs. Les risques de durabilité sont abordés dans les domaines suivants :

- **Environnement** : enjeux liés aux risques physiques et de transition dans le domaine climatique (pollution de l'air, intensité carbone, émissions de gaz à effet de serre...), de l'impact sur l'habitat, l'utilisation des ressources (eau, catastrophes naturelles...) et la biodiversité ;
- **Social** : questions relatives aux droits de l'homme, au bien-être des populations, à la gestion des ressources humaines au sein des entreprises, etc.
- **Gouvernance** (émetteurs) : enjeux de stratégie d'entreprise, de création de valeur actionnariale, de culture d'entreprise, d'équilibre des pouvoirs, etc.

L'évaluation des risques de durabilité peut s'avérer complexe, d'autant plus que les risques doivent être analysés différemment **selon le secteur et les spécificités de l'activité** d'une entreprise, ainsi que selon son **stade de maturité**. L'analyse de durabilité est réalisée sur la base **d'indicateurs qui doivent être pertinents pour chaque participation**, mais méthodologiquement cohérents. Omnes s'appuie principalement sur **les audits et les retours** d'expérience de ses holdings. Il faut donc prendre en compte le risque de désinformation dans l'analyse ESG.

Nous intégrons les risques et les opportunités en matière de durabilité dans **nos recherches, analyses et processus décisionnels en matière d'investissement** afin de cerner tous les risques potentiels à long terme et de générer des rendements durables pour les investisseurs.

4.2. Principaux risques en matière de durabilité

4.2.1. Caractérisation des risques de durabilité

Nous avons regroupé les risques de durabilité en 4 grandes catégories : le changement climatique, la biodiversité, la gouvernance et les risques sociétaux. Le tableau suivant présente une analyse descriptive de chacun de ces risques :

Type de risque	Description
Risques liés au changement climatique	
Risques climatiques physiques	Les risques physiques résultent de dommages directement causés par des phénomènes climatiques et météorologiques. Celles-ci peuvent être aiguës (dus à des événements naturels) ou chroniques (liées à la hausse des températures, à l'acidification des océans et aux changements géographiques à long terme tels que l'élévation du niveau de la mer). Ces facteurs peuvent être favorisés par l'activité humaine et doivent donc être limités. Une analyse a été menée par Omnes Capital afin d'évaluer l'exposition de Capenergie 4 aux risques physiques liés au changement climatique, dont les résultats sont présentés dans la Section dédiée du rapport.
Risques climatiques de la transition	Risques de transition liés aux effets de la mise en œuvre d'un modèle économique bas carbone : évolutions juridiques, réglementaires et politiques, opportunités de marché, innovations et ruptures technologiques, perception par les clients et les parties prenantes de leur impact potentiel. Une étude des risques et des opportunités de transition pour le fonds a été réalisée, dont les conclusions sont présentées dans la Section dédiée du rapport.
Risques de contentieux	Risques de responsabilité liés à des facteurs environnementaux liés à l'absence de prise en compte des risques générés par le financement d'entreprises qui contreviendraient à l'environnement et ne respecteraient pas leurs engagements à long terme. Omnes a pour objectif d'investir dans un ensemble d'entreprises européennes (principalement françaises). Omnes ne s'engage pas à investir dans des entreprises « propres » mais s'engage à accompagner les entreprises en croissance dans leur transition vers une économie peu impactante sur l'environnement et plus prise en compte de l'humain. A ce stade, aucun risque de responsabilité ne s'est matérialisé dans le cadre d'un contentieux.
Risques liés à la biodiversité	
Risque d'érosion de la biodiversité	L'érosion de la biodiversité a autant d'effet sur les écosystèmes que le réchauffement climatique et augmente le risque de survenance des aléas climatiques décrits dans les risques physiques. L'érosion de la biodiversité touche tous les secteurs d'activité (implantation de nouveaux bâtiments/entrepôts dans des zones peu aménagées, besoins et consommation de matières premières, gestion des déchets, utilisation des ressources naturelles, transports et infrastructures, etc.).
Risques de gouvernance	
Risques de réputation	Le risque de réputation est l'impact qu'un événement négatif peut avoir sur l'image d'une organisation. Un problème, qu'il soit lié à l'environnement, aux conditions de travail ou de sécurité, ou à l'éthique, peut avoir un impact à la fois sur la valorisation des actifs détenus dans nos fonds et sur la société de gestion elle-même. Les événements les plus probables susceptibles d'entraîner un risque de réputation pour le fonds pourraient être liés à l'absence de mise en œuvre de mesures de suivi des sociétés financées, à une situation de potentiel de corruption ou de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, à des pratiques sociales ou sociétales insoutenables et/ou à la gouvernance de l'une des sociétés financées détenues dans nos fonds.
Risques de litige et/ou de responsabilité liés à des facteurs non financiers	Le risque de contentieux et/ou de responsabilité est la conséquence d'une éventuelle action en justice pour non-respect de la réglementation environnementale et sociale. Ces risques pourraient limiter la rentabilité financière et la liquidité à long terme des fonds gérés.

Risque de désengagement des actionnaires	Omnes a formalisé une politique de vote aux assemblées générales et exerce des droits de vote dans toutes les sociétés du portefeuille, cotées ou non. Le risque proviendrait de la non-identification des résolutions nécessitant un vote (résolutions ayant un impact direct ou indirect sur le climat, la mise en place de mesures sociales (intéressement, formation, etc.) et de bonne gouvernance (rémunération, nomination des fiduciaires, audit, etc.).
Risques d'incapacité à s'engager de manière constructive avec les sociétés en portefeuille	L'organisation d'Omnes permet un dialogue constructif et actif avec les entreprises financées, permettant de mieux comprendre les stratégies de développement souhaitées par ses dirigeants. Le risque proviendrait d'un manque d'analyse et de compréhension de la part de nos partenaires.
Risques de corruption, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, d'abus des actifs de l'entreprise	La corruption et le blanchiment d'argent sont le fait de faciliter, par quelque moyen que ce soit, la fausse justification de l'origine des biens ou des revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit qui a procuré un bénéfice direct ou indirect à l'auteur de l'investissement, ou de l'utilisation prévue des bénéfices tirés de l'investissement. Omnes a mis en place un système de contrôle et de supervision des participations et des investisseurs de fonds visant à réduire la survenance de ce risque lors de la mise en œuvre de ses investissements. Cependant, le risque pourrait provenir d'une mauvaise configuration des bases de données utilisées ou de l'absence de détection de malversations au sein des entreprises financées. Le risque de sanctions à l'encontre de ces sociétés pour de telles actions aurait un impact sur la rentabilité du fonds et la liquidité à long terme de cette participation.
Risques sociétaux	
Risques liés aux changements dans l'organisation des activités humaines	Les politiques à mettre en œuvre par les États et le respect des objectifs par l'ensemble des collectivités territoriales nécessitent un changement dans le mode de vie actuel. Ces adaptations concerneront à la fois les moyens de transport, les modes de consommation, la réduction et la gestion des déchets, la formation et les besoins de sensibilisation. Ces changements de mode de vie vont affecter la vie professionnelle et personnelle des autorités locales.
Risques d'assurance	L'évolution des risques physiques liés au changement climatique et à la baisse de la biodiversité va générer des coûts d'assurance supplémentaires (catastrophes naturelles, élévation du niveau de la mer et leurs impacts sur les littoraux, etc.).
Risques médico-sociaux liés au changement climatique et aux besoins d'adaptation	Tous ces bouleversements (changements climatiques, pandémies, changements d'organisation peuvent avoir un impact sur la santé humaine (impacts liés au télétravail ou à l'absence de télétravail, arrêts maladie, stress, etc.). Ces impacts devront être anticipés par les entreprises dans leurs politiques de gestion des ressources humaines et leurs politiques de recrutement.

4.2.2. Focus sur l'exposition de Capenergie 4 aux risques environnementaux

En 2024, Omnes a réalisé une évaluation complète de l'exposition des actifs aux risques liés au climat et à la biodiversité dans ses fonds d'énergies renouvelables et d'infrastructures (Capenergie et Construction Energie Plus). Nous avons déployé la solution Altitude d'AXA Climate : une solution logicielle spécifiquement conçue pour les fonds d'infrastructure et de capital-investissement. L'utilisation de cette solution permet à Omnes de :

- Renforcer et améliorer l'efficacité de nos processus d'investissement et de diligence raisonnable
- Répondre aux attentes de plus en plus strictes de nos investisseurs et aux exigences réglementaires en matière de gestion des risques et de reporting en matière de durabilité

- Fournir aux sociétés de notre portefeuille des informations personnalisées et exploitables sur les facteurs de risque liés au climat et à la biodiversité et les options d'atténuation, tant pour leurs propres opérations que pour leurs chaînes d'approvisionnement

L'évaluation a relevé les risques suivants pour 343 actifs du portefeuille Capenergie 4, en fonction de leurs secteurs et de leurs coordonnées GPS.

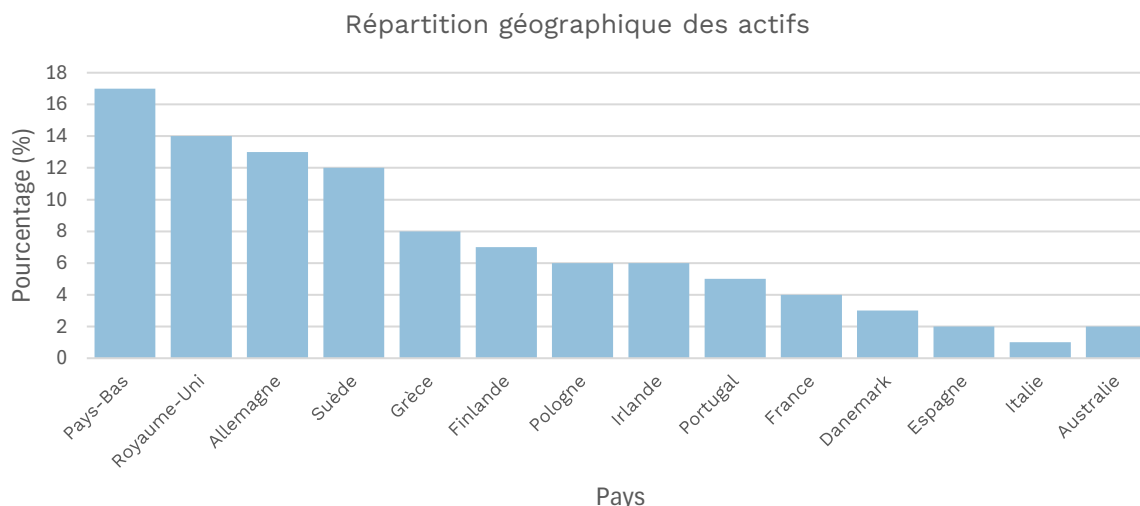
- Pour les risques climatiques physiques, 17 risques chroniques et aigus potentiels ont été couverts, à savoir la modification de la température de l'air, la modification des régimes de précipitations, la modification de la configuration des vents, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique, l'érosion des sols, la chaleur extrême, le froid extrême, les incendies de forêt, les cyclones tropicaux, les tempêtes, la sécheresse, les précipitations extrêmes, les inondations, les glissements de terrain, les tremblements de terre et les affaissements ;
- Pour les risques et opportunités climatiques de transition, l'outil couvre 10 risques et 12 opportunités sous quatre piliers principaux : politique et juridique, technologie, marché et réputation ;
- Risques liés à la dépendance des actifs vis-à-vis des services écosystémiques
- Risques posés par les actifs pour les zones d'intérêt pour la biodiversité et les espèces menacées.

L'évaluation a également fourni des recommandations sur les prochaines étapes que les sociétés de portefeuille doivent prendre pour atténuer les risques identifiés et saisir les opportunités.

L'évaluation a mesuré l'exposition de chaque actif à chaque risque comme élevée, moyenne ou faible et a identifié l'impact que les risques peuvent avoir sur l'infrastructure, les opérations et les finances de l'actif.

Les sociétés du portefeuille de Capenergie 4 concentrent trois types d'activités : **la production d'énergie solaire, l'énergie éolienne et le stockage d'électricité par batterie**. L'évaluation menée en 2024 a porté sur 343 actifs d'énergie renouvelable en Europe et en Australie, le solaire photovoltaïque au sol représentant la plus grande part (58 %), suivi des parcs éoliens terrestres (32 %), des installations de stockage d'électricité (6 %) et des systèmes solaires photovoltaïques agrivoltaïques (4 %). Ces installations sont géographiquement réparties principalement à travers l'Europe, avec des concentrations dans des pays tels que les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suède et la Grèce, avec une présence plus faible en Australie.

Les actifs analysés comprennent des actifs en phase de développement prêts à construire, en construction et en exploitation, avec les localisations géographiques rapportées par les sociétés du portefeuille.

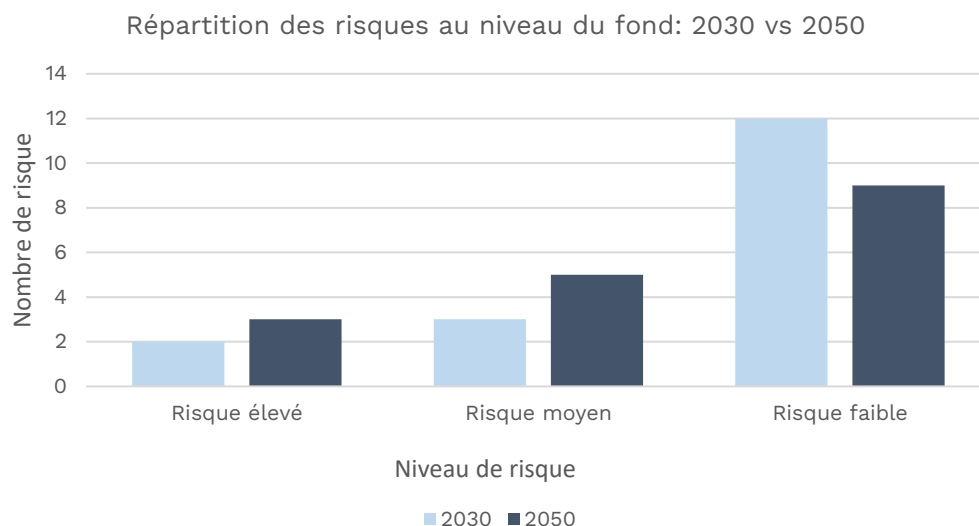
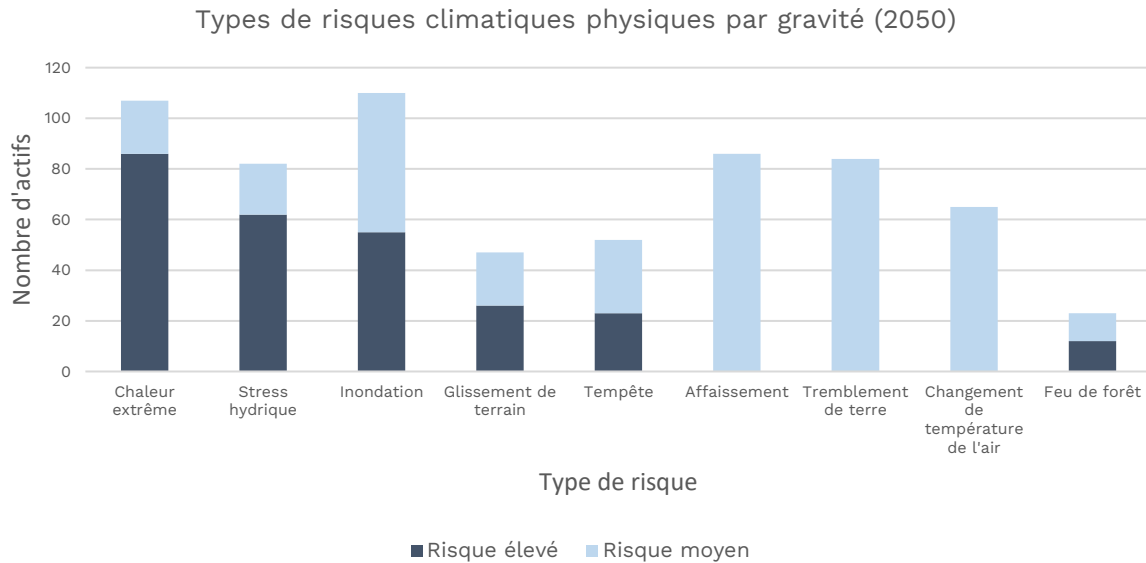


a) Analyse des risques climatiques physiques

L'évaluation des risques climatiques physiques est réalisée dans le cadre du scénario SSP2-4.5, qui représente une trajectoire modérée du changement climatique avec une augmentation des températures mondiales d'environ 2,7 °C d'ici 2100.

Le portefeuille présente un profil de risque climatique physique qui évolue modérément dans le temps. Le profil de risque s'intensifie légèrement entre 2030 et l'horizon 2050. À l'horizon 2050, l'analyse identifie des risques significatifs au niveau des actifs individuels, notamment la chaleur extrême qui représente le principal risque, affectant 86 actifs à risque élevé et 21 actifs à risque moyen, touchant principalement les installations solaires au sol et les parcs éoliens terrestres. Le stress hydrique constitue le second risque, avec 62 actifs à risque élevé, suivi des inondations avec 55 actifs à risque élevé et 55 actifs à risque moyen. D'autres risques sont également présents mais à des niveaux moindres. Le détail étant présenté dans le graphique ci-dessous (Types de Risques Climatiques Physiques par Gravité (2050)).

Sur la base de cette analyse au niveau des actifs, l'évaluation conclut que 3 catégories de risque élevé sont identifiées au niveau du fonds : la chaleur extrême, le stress hydrique et les inondations, avec 5 catégories de risque moyen incluant les changements de température de l'air, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les tempêtes et l'affaissement. Nous travaillons en étroite collaboration avec les sociétés de notre portefeuille afin de mettre en œuvre des mesures appropriées et des ajustements opérationnels afin de maintenir les activités.



b) Analyse des risques de transition

L'évaluation des risques de transition est évaluée dans le cadre du scénario Net Zero 2050 pour les périodes 2030 et 2040. Les perspectives de transition restent favorables pour ce portefeuille d'énergie renouvelable sur les deux périodes, reflétant l'alignement naturel du secteur sur les objectifs mondiaux de durabilité.

Jusqu'en 2030 et jusqu'en 2040, les considérations relatives au coût des matières premières représentent le principal domaine nécessitant une attention continue, reflétant l'évolution de la dynamique du marché des minéraux essentiels aux infrastructures d'énergie renouvelable, notamment le lithium, le cuivre, le nickel, le manganèse et le cobalt utilisés dans les panneaux solaires, les éoliennes et les systèmes de stockage d'énergie.

Nous maintenons un dialogue régulier avec les sociétés de notre portefeuille concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les stratégies d'optimisation des coûts. Grâce à une planification collaborative et à des partenariats stratégiques, nous aidons nos actifs à élaborer des approches d'approvisionnement résilientes et à explorer des matériaux alternatifs et des solutions de recyclage pour gérer efficacement cette dynamique de marché.

c) Impact financier

L'évaluation révèle également les pertes annuelles moyennes potentielles (AAL) par actif jusqu'en 2050. L'AAL représente l'impact financier attendu des événements liés au climat dans trois horizons temporels différents (2025, 2030 et 2050) et selon trois scénarios différents, également connus sous le nom de trajectoires socio-économiques partagées (SSP1-2.6, SSP2-4.5 et SSP5-8.5). Il combine la probabilité que ces événements se produisent avec le coût potentiel des dommages qu'ils pourraient causer.

Cela ne signifie pas que de tels coûts se produiront chaque année ; certaines années peuvent n'avoir aucune perte, tandis que d'autres peuvent voir des impacts importants. Les pertes potentielles sont classées en deux types principaux :

- Dommages matériels : perte de valeur d'actifs (CAPEX) causée par des dommages aux bâtiments et aux infrastructures
- Perte d'exploitation : perte de revenus (OPEX) pour la société du portefeuille causée par l'arrêt de l'exploitation des actifs

À mesure que la couverture des risques dans l'évaluation AAL augmente, nous nous attendons à ce que la granularité et la précision des évaluations s'améliorent au fil du temps, avec des comparaisons d'une année sur l'autre devenant disponibles.

4.3. Fréquence de l'examen du périmètre de gestion des risques

La gestion des risques ESG se fait **de manière continue à travers nos activités d'investissement et notre engagement auprès de nos investissements**, et constitue l'une des priorités du **Comité ESG interne** d'Omnes.

Le plan de contrôle permanent d'Omnes prend en compte le suivi des ESG au sein des participations. Par ailleurs, le contrôle annuel sur la gestion des risques prévoit également le point concernant la cartographie des risques financiers des fonds et mandats gérés (avec notamment la prise en compte du risque de durabilité).

D'autre part, le risque de durabilité est très étroitement lié au risque de non-conformité, car les obligations de gestion de ce risque s'intensifient. De ce fait, le risque de durabilité est suivi à la fois au niveau de la Société de Gestion (dans le cadre des risques de non-conformité) et au niveau des véhicules gérés (dans le cadre du contrôle des investissements), et fait l'objet d'un suivi au moins une fois par an.

4.4. Plan d'action pour réduire l'exposition aux risques

L'évaluation des risques environnementaux est intégrée systématiquement dans notre processus d'investissement. En 2024, nous avons mené notre première évaluation à l'échelle du portefeuille, qui servira de référence. À l'avenir, nous intégrerons cette évaluation annuelle dans nos processus de gestion de portefeuille plus larges, complétée par des points d'information supplémentaires sur l'utilisation des ressources locales et la taille des projets. Nous évaluerons également les pratiques d'atténuation des risques déployées sur les sites afin de nous fournir des renseignements plus exploitables au niveau du portefeuille. En outre, nous continuerons à soutenir nos initiatives dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation si nécessaire.

4.5. Estimation quantitative de l'impact financier des risques ESG

Les impacts financiers des risques ESG dans le secteur du capital-investissement sont difficiles à mesurer, car des méthodologies robustes pour évaluer les aspects ESG sont encore en cours de développement. Cependant, à partir du premier semestre 2025, nous avons intégré chez Omnes Capital les risques climatiques physiques dans notre processus

d'évaluation, en accord avec notre attrait pour le risque de durabilité. Pour nos investissements basés sur l'infrastructure, nous évaluerons le potentiel de dommages causés par le climat et d'interruption des activités, et nous appliquerons cela aux évaluations au niveau des actifs, des sociétés de portefeuille et des fonds.

En outre, nous pensons qu'il existe des opportunités financières associées aux entreprises qui ont une maturité ESG plus élevée que leurs pairs. En conséquence, nous avons **constaté un accès plus facile au financement** pour les sociétés de portefeuille qui font preuve de solides politiques et pratiques ESG, **avec des conditions notablement plus avantageuses sur les taux.**

5. Annexe

5.1. Description du degré de sensibilité des technologies aux aléas climatiques

Aléas climatiques	Solaire	Vent	Stockage
Changement de température	Faible sensibilité	Faible sensibilité	Les batteries sont très sensibles aux variations de température.
Stress thermique	Au-dessus de 25°, le rendement diminue car le rendement des cellules photovoltaïques est réduit.	Faible sensibilité	Les batteries peuvent s'enflammer et/ou exploser par temps chaud (« emballement thermique ») et leur efficacité est également réduite. Plusieurs cas d'incendies ont été signalés en lien avec des systèmes de stockage d'énergie.
Vague de froid / Givre	Le gel diminue l'efficacité des panneaux solaires. Les cellules photovoltaïques peuvent être endommagées lorsque les températures descendent en dessous de 0°. Les connexions électriques peuvent être altérées, ce qui entraîne des coûts de maintenance.	Le gel, surtout associé à une atmosphère humide, peut ralentir, voire arrêter, les éoliennes.	Le froid peut entraîner des pertes importantes d'électricité stockée.
Changements dans les types de précipitations	En recouvrant les panneaux solaires, la neige empêche les rayons du soleil d'atteindre les cellules photovoltaïques et réduit ainsi leur rendement. Une forte couverture nuageuse en cas de précipitations réduit le rendement.	Faible sensibilité	Faible sensibilité
Changements liés au vent	Faible sensibilité	Le changement climatique a un impact sur la vitesse du vent, qui conditionne la production d'énergie éolienne. En l'absence de vent (<10km/h) les éoliennes ne fonctionnent pas ; Les vents violents provoquent l'arrêt en toute sécurité des éoliennes, ce qui pourrait endommager les pales et les turbines.	Faible sensibilité
Sécheresse	Faible sensibilité	La sécheresse peut avoir un impact sur la continuité du service, mais n'a pas d'impact sur l'intégrité des actifs.	La sécheresse peut provoquer la corrosion des câbles sous terre.
Fortes pluies	Les fortes pluies, y compris la grêle, peuvent entraîner de lourdes pertes de matériaux et des coûts d'entretien élevés.	Faible sensibilité	Les inondations mettent en péril les installations de stockage d'électricité.

Légende :

Faible sensibilité



Sensibilité moyenne



Sensibilité élevée



5.2.Principaux impacts négatifs du fonds géré

Indicateur de durabilité défavorable				Unité	Impact [année n]	Impact [année n-1]	Explication	Actions prises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT								
Émissions de gaz à effet de serre	Société dans laquelle nous investissons	1. Émissions de GES	Émissions de GES de portée 1	tCO ₂ eq.	5.44	37.31	Portée du rapport 2024 – Quatre des huit sociétés de notre portefeuille ont été en mesure de fournir les données, ce qui représente 38 % de la valeur des investissements du Fonds. La méthodologie de calcul des émissions de GES de cette déclaration PAI a été ajustée à la suite de la publication d'une mise à jour des questions-réponses consolidées sur le SFDR par les autorités européennes de surveillance le 25 juillet 2024. Pour être précis, les mesures financières utilisées pour calculer le ratio pondéré ont été légèrement ajustées	Depuis la période de référence précédente, Omnes Capital a travaillé avec les sociétés du portefeuille pour homogénéiser les méthodologies d'évaluation des GES et fournir des résultats en tenant compte des méthodologies basées à la fois sur le marché et sur la localisation, comme recommandé par les autorités de surveillance. Pour ce faire, nous avons intégré une nouvelle plateforme de reporting, Novata, et nous avons collaboré de manière continue avec les sociétés de notre portefeuille.
			Émissions de GES de portée 2 (basées sur la localisation)	tCO ₂ eq.	2 383.55	631.22		
			Émissions de GES de portée 3	tCO ₂ eq.	17 992.07	54 543.50		
			Émissions totales de GES	tCO ₂ eq.	20 381.05	55 212.03		
			Émissions de GES de portée 2 (basées sur le marché)	tCO ₂ eq.	19.77	Non surveillé		
	Société dans laquelle nous investissons	2. Empreinte carbone		tCO ₂ eq./M€M d'investissements	100.28	181.08	Omnes Capital s'engage à maximiser l'impact climatique positif de la	

Société dans laquelle nous investissons	3. Intensité des émissions de GES des sociétés dans lesquelles on investit	tCO ₂ eq./M€M de chiffre d'affaires	12 746.30	599.57	pour être plus alignées sur le SFDR. Pour une meilleure comparaison, nous avons appliqué la méthodologie mise à jour pour recalculer les données de 2023 divulguées dans ce tableau. En 2024, Omnes Capital a décidé de renforcer sa publication d'informations et a déclaré à ses investisseurs les émissions de GES de scope 2 selon une méthodologie basée sur le marché. Il s'agit d'une comparaison avec les émissions de GES de portée 2 basées sur la localisation, mais elles n'ont pas été incluses dans le calcul des émissions totales de GES. Une entreprise, Better Energy, a déclaré son empreinte carbone pour la période de référence, mais n'a pas été incluse dans l'agrégation en raison de sa situation financière. Les émissions absolues totales de GES de l'entreprise se sont élevées à 285 736 tCO₂e, les émissions de	Version du 30.06.2025 société du portefeuille à travers deux leviers clés : • Poursuite du soutien au développement des énergies renouvelables pour générer des émissions évitées• Réduction systématique des émissions liées aux activités de l'entreprise - Pour faire progresser notre deuxième levier, nous avons mis en place des initiatives d'engagement structurées, notamment : • Développement d'une boîte à outils climatique complète au T1 2024 avec une expertise externe pour guider les stratégies de réduction des émissions• Intégration d'un système d'orientation en 5 étapes dans notre cadre de maturité de durabilité Capenergie pour traiter les émissions tout au long de la chaîne de valeur - Omnes Capital appliquera ces approches pour stimuler son engagement avec l'entreprise et maximiser l'impact climatique positif du
---	--	--	--------------	--------	---	---

					scope 3 représentant 99 % des émissions totales. Compte tenu des activités des sociétés du portefeuille, les émissions de GES de scope 3 constituent la majorité de leur impact climatique. L'analyse révèle que les principales sources d'émissions sont les biens achetés et le transport et la distribution en amont. La baisse absolue des émissions de GES en 2024 est probablement attribuable à l'exclusion de Better Energy des calculs en raison de sa situation financière. Pour les investissements dans les énergies renouvelables, les émissions proviennent principalement de la construction de nouveaux actifs et devraient augmenter à mesure que le développement progresse. Bien que ces émissions devraient être compensées à long terme par des contributions à la décarbonation du réseau, Omnes Capital maintient son engagement à mettre en	Fonds, dans la mesure du possible.
--	--	--	--	--	---	---

						œuvre des initiatives de réduction des émissions de carbone dans l'ensemble des activités des sociétés du portefeuille.	
	Société dans laquelle nous investissons	4. Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	0.00	0.00	Champ d'application du rapport 2024 – Ce chiffre couvre 100 % des investissements du Fonds. Le Fonds a investi dans des entreprises dédiées au développement et à l'exploitation de plateformes d'infrastructures d'énergie renouvelable, en Europe, au Royaume-Uni et en Australie. Ces investissements sont alignés sur la liste d'exclusion d'Omnes Capital et la stratégie d'investissement de Capenergie 4, garantissant que les sociétés du portefeuille ne sont pas actives dans le secteur des énergies fossiles.	En raison de sa stratégie d'investissement clairement définie, Capenergie 4 ne prévoit pas d'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles lors de l'expansion du Fonds au cours des prochaines périodes de reporting.

	Société dans laquelle nous investissons	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	0.00	0.00	Portée du reporting 2024 – Sept des huit sociétés du portefeuille ont été en mesure de fournir les données, ce qui représente 75 % de la valeur des investissements du Fonds. Les investissements ont été consacrés au développement et à l'exploitation de plateformes d'infrastructures d'énergie renouvelable. Ainsi, toute l'énergie produite est une énergie renouvelable.	En raison de sa stratégie d'investissement clairement définie, Capenergie 4 ne prévoit pas de produire de l'énergie à partir de sources non renouvelables au fur et à mesure de l'expansion du Fonds au cours des prochaines périodes de reporting. Omnes Capital a modifié la méthodologie interne de calcul des émissions évitées, afin de représenter de manière précise et robuste la contribution des sociétés du portefeuille aux objectifs de l'Accord de Paris.
			Part de la consommation d'énergie non renouvelable	% des sources d'énergie totales	53.94	61.90	Portée du reporting 2024 – Six sociétés du portefeuille sur huit ont publié ces données, ce qui représente 53 % de la valeur actuelle des investissements du Fonds. Ces données englobent à la fois la consommation au niveau du projet et au niveau du bureau. La proportion d'énergie non renouvelable reflète le mix énergétique local dans l'ensemble des activités des sociétés du portefeuille.	Comme cet indicateur de performance dépend en grande partie de la composition du réseau électrique régional, Omnes Capital continuera à soutenir la société du portefeuille dans le développement de projets d'énergie renouvelable pour améliorer la décarbonation du réseau. Dans le même temps, Omnes Capital collaborera avec la société du portefeuille pour mettre en œuvre des stratégies d'approvisionnement en énergie alignées qui augmentent la

Version du 30.06.2025
consommation d'énergie renouvelable tout en améliorant l'efficacité énergétique globale dans la mesure du possible.

Société dans laquelle nous investissons

6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact

GWh/M€M de chiffre d'affaires

0.59

0.04

Champ d'application des rapports 2024 – Cinq des huit sociétés du portefeuille ont publié leurs chiffres de consommation d'énergie, ce qui représente 52 % de la valeur actuelle des investissements du Fonds. Une entreprise, NRG2ALL, a déclaré sa consommation absolue d'énergie, mais n'avait pas encore de revenus au cours de la période de référence, et n'a donc pas été en mesure de calculer l'intensité de sa consommation d'énergie.

Les huit sociétés du portefeuille sont des développeurs d'énergies renouvelables. A ce titre, elles opèrent dans des secteurs climatiques à fort impact, à savoir dans la section D (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), telle que définie par le règlement

La consommation d'énergie du Fonds devrait augmenter à mesure que les sociétés du portefeuille élargissent leurs activités. Notre stratégie d'investissement est axée sur des promoteurs résilients et compétitifs. Omnes Capital soutiendra les actifs dans la réduction de l'intensité de la consommation d'énergie en améliorant l'efficacité des bâtiments, la mobilité et les stratégies d'approvisionnement en énergie. La grille de notation ESG et le cadre de maturité durable de Capenergie sont des outils essentiels pour orienter les discussions et établir des priorités adaptées à chaque société du portefeuille.

						(CE) 1893/2006 établissant la nomenclature statistique des activités économiques NACE.	
Biodiversité	Société dans laquelle nous investissons	7. Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité	% des investissements	0.00	0.00	Champ d'application de l'information financière de 2024 – Les huit sociétés du portefeuille ont toutes présenté des rapports sur cet indicateur, ce qui représente 100 % de la valeur actuelle des placements du Fonds. Plusieurs des sociétés de notre portefeuille avaient des sites à proximité de zones sensibles à la biodiversité. Cependant, toutes les entreprises se conforment à leurs réglementations environnementales nationales pendant le processus d'autorisation, ce qui garantit que les activités des entreprises n'ont pas d'impact négatif sur les zones. Une surveillance continue sera effectuée tout au	Omnes Capital a mis en place plusieurs initiatives pour inciter les sociétés de son portefeuille à développer ou renforcer les procédures et les mesures de remédiation liées à la biodiversité : • Omnes Capital a embarqué en 2023-2024 un outil d'évaluation de l'empreinte biodiversité avec Altitude AXA Climat, en vue d'évaluer l'impact qualitatif et quantitatif des sociétés du portefeuille sur la biodiversité. L'évaluation est intégrée systématiquement dans le processus d'investissement • En 2024, Omnes Capital a réalisé une évaluation des risques environnementaux à l'échelle du portefeuille à l'aide d'Altitude by AXA Climate et a analysé les risques liés au climat et à la biodiversité. Pour renforcer notre approche

						long de la construction et de l'exploitation.	de gestion des risques, nous procédons à une analyse approfondie de ces risques avec d'autres résultats attendus d'ici la fin de l'année• Omnes Capital a développé une boîte à outils biodiversité en 2023-2024 avec un consultant externe, en vue d'orienter les sociétés du portefeuille sur les stratégies et les actions qui peuvent être menées tout au long du cycle de vie du projet. Plusieurs entreprises ont intégré cette boîte à outils dans leurs stratégies de biodiversité. Omnes continuera d'appuyer l'application efficace de cette boîte à outils auprès des sociétés de son portefeuille . Omnes Capital continuera d'utiliser sa grille interne de notation ESG Capenergie et le nouveau cadre de maturité de durabilité Capenergie pour guider les discussions avec les sociétés du portefeuille sur ce sujet.
Eau	Société dans laquelle nous investissons	8. Émissions dans l'eau	tonnes/M€M d'investissements	0.00	Non divulgué	Champ d'application du rapport 2024 – Six des huit sociétés du portefeuille ont publié des chiffres sur les émissions d'eau, ce qui	Omnes Capital a pour objectif de sensibiliser davantage à l'émission de substances dangereuses dans l'eau et de mieux soutenir les sociétés du

						représente 65 % de la valeur des investissements du Fonds.	portefeuille dans la mesure de cet indicateur.
Gaspiller	Société dans laquelle nous investissons	9. Rapport entre déchets dangereux et déchets radioactifs	tonnes/M€M d'investissements	0.00012	0.00	Champ d'application des rapports de 2024 – Sept des huit sociétés du portefeuille ont publié des chiffres sur les déchets dangereux, ce qui représente 75 % de la valeur des investissements du Fonds. Tag a signalé une quantité limitée (6 tonnes) de déchets dangereux générés, qui sont correctement gérés par l'entreprise.	Omnes Capital soutient les entreprises de son portefeuille dans le domaine de l'économie circulaire en partageant ses connaissances et en fournissant des solutions potentielles pour réduire la production de déchets lors du démantèlement, et nous continuerons à soutenir les entreprises sur ce sujet.
INDICATEURS POUR LES QUESTIONS SOCIALES ET SOCIALES, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA LUTTE CONTRE LES POTS-DE-VIN							
Questions sociales et questions relatives aux employés	Société dans laquelle nous investissons	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	0.00	0.00	Champ d'application de l'information financière de 2024 – Les huit sociétés du portefeuille ont toutes présenté des rapports sur cet indicateur, ce qui représente 100 % de la valeur actuelle des placements du Fonds. Aucune violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales n'a eu lieu en 2024.	L'outil d'évaluation préalable développé par Omnes Capital fin 2022 permettra d'évaluer toute violation des droits de l'homme, des droits du travail et de l'éthique des affaires. La question continuera d'être suivie dans le cadre du rapport périodique du Fonds. Omnes Capital continuera d'utiliser sa grille interne de notation ESG Capenergie et le nouveau cadre de maturité durable Capenergie pour guider les discussions avec les sociétés du portefeuille.

						Champ d'application de l'information financière de 2024 – Les huit sociétés du portefeuille ont toutes présenté des rapports sur cet indicateur, ce qui représente 100 % de la valeur actuelle des placements du Fonds. En 2024, Omnes Capital évalue la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales à l'aide des quatre critères clés suivants. Les données de 2023 ont été ajustées en fonction des quatre critères suivants afin de mieux les comparer. •Existence d'un code d'éthique ou d'un code de conduite de l'entreprise•Mise en œuvre de politiques et de processus anti-corruption•Mise en place de mécanismes de protection des lanceurs d'alerte et de traitement des plaintes•Adoption d'au moins un code de conduite pour les fournisseurs	Omnes continuera d'accompagner les sociétés de son portefeuille, en particulier Enova et Power Capital, dans le renforcement de leurs procédures internes et de leurs systèmes de conformité. L'amélioration de cet indicateur sera incluse dans les plans d'action ESG individuels des deux entreprises pour 2025.
	Société dans laquelle nous investissons	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	37.84	50.66		

					Deux entreprises ont signalé un manque de processus/mécanismes pour se conformer au Pacte des Nations Unies et à l'OCDE :•Enova Value GmbH, en tant que coentreprise, n'a pas de processus établis en place. Cependant, nous incluons Enova Group dans notre analyse de la performance ESG car nous visons à influencer positivement notre partenaire d'investissement. Selon les rapports de l'entreprise, elle n'a actuellement aucune politique ou processus traitant de cette mesure spécifique.•Power Capital a officialisé un code de déontologie, une politique ESG et une politique de lutte contre la corruption et la corruption. Cependant, ils sont toujours en train d'élaborer un mécanisme de protection des dénonciateurs et un mécanisme de traitement des griefs.	
--	--	--	--	--	--	--

Société dans laquelle nous investissons	12. Écart de rémunération entre les sexes non ajusté	Rapport moyen en %	14.67	14.06	Champ d'application des rapports 2024 – Six sociétés du portefeuille sur huit ont publié cet indicateur, ce qui représente 62 % de la valeur actuelle des investissements du Fonds. Enova II GmbH, en tant que coentreprise, n'avait pas d'employés et ne pouvait donc pas rendre compte de cet indicateur. ENRG2ALL n'a pas d'employée féminine dans l'entreprise au cours de la période considérée.	Omnes Capital s'engagera et soutiendra les sociétés du portefeuille, dans la mesure du possible, dans l'amélioration des politiques internes visant à améliorer l'inclusion et l'égalité dans leur culture d'entreprise, leurs procédures de recrutement et leurs pratiques de promotion, tout en contribuant à promouvoir la diversité des sexes dans les initiatives d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables.
Société dans laquelle nous investissons	13. Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen en %	6.67	6.11	Portée du rapport de 2024 – Les huit sociétés du portefeuille ont toutes fait état de la diversité des sexes au sein de leur conseil d'administration, ce qui représente 100 % de la valeur actuelle des investissements du Fonds.	En tant qu'actionnaire majoritaire, Omnes Capital s'efforcera d'améliorer la diversité hommes-femmes au sein des conseils d'administration, notamment en s'efforçant de renforcer la diversité au sein de notre propre équipe d'investissement lorsque des opportunités appropriées se présenteront.
Société dans laquelle nous investissons	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	% des investissements	0.00	0.00	Périmètre du reporting 2024 – Ce chiffre couvre 100 % de l'investissement du Fonds à fin 2024. Capenergie 4 n'a investi dans des développeurs d'énergies renouvelables qu'en 2024, conformément à	Le Fonds vise à investir exclusivement dans le secteur des énergies renouvelables. Par conséquent, Capenergie 4 ne devrait pas avoir d'investissement dans l'industrie controversée de l'armement dans les années à venir.

					son objectif d'investissement durable. En outre, comme mentionné dans la liste d'exclusion du Fonds, les armes controversées font partie de ses secteurs d'investissement interdits.	
--	--	--	--	--	--	--